

Nouvelles recommandations : Protocole sanitaire 1er mai 2021

Soulier Annick

dim. 02/05/2021 14:20

À : Soulier Annick <Annick.SOULIER@paris.fr>;

2 pièce(s) jointe(s) (2 Mo)

EPS mai 21 covid .pdf; faq-coronavirus 1er mai 2021.pdf;

Mesdames, Messieurs les professeur·e·s

Cher·e·s collègues

Les repères EPS ont été modifiés samedi 1er mai : **les activités physiques en intérieur sont à nouveau autorisées et la reprise de la natation peut s'effectuer.** Vous trouverez en pièce jointe l'**infographie** compilant toutes les recommandations EPS ainsi que la **FAQ du Ministère Éducation Nationale Jeunesse et Sports actualisée au 1er mai également.**

Il est notamment indiqué :

"S'il est recommandé de privilégier les activités extérieures et les activités « de basse intensité » compatibles avec le port du masque dans les gymnases (notamment dans les départements faisant l'objet de mesures de freinage renforcées), l'activité physique en intérieur est de nouveau possible sans port du masque. »

S'agissant des activités aquatiques, elles sont possibles et organisées dans le respect des protocoles sanitaires et de la réglementation applicable à chaque piscine (dont se déduit le nombre d'élèves dans une ligne d'eau)."Les IEN / CPC sont informés de ces nouvelles consignes par l'Académie et restent en lien avec chaque école pour organiser cette reprise.

Aussi, l'organisation de l'EPS est à envisager au cas par cas, au regard du contexte de l'école, des installations et des possibilités d'utilisation des espaces extérieurs et intérieurs, en exploitant toutes les structures et lieux à disposition afin de permettre la pratique physique des élèves.

Vous retrouverez toutes ces infos sur la page d'accueil du site EPS 1er degré :

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_1100323/accueil

Vous souhaitant une bonne semaine,



Annick SOULIER
Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires
Direction des Affaires Scolaires
Sous-direction de la Politique Educative
01 42 76 21 52
3, rue de l'Arsenal - 75004

